

Report du bulletin de la première étape

Le ministre Jean-François Roberge a annoncé le report du 1^{er} bulletin au 5 février prochain. Donc, à partir du 5 février, vous pourrez avoir accès au bulletin de votre enfant via internet.

Guignolée 2020

Nous tenons à remercier tous les généreux donateurs pour leur contribution. Grâce à cette collecte, 6 familles de notre école ont pu bénéficier des paniers de Noël.

Encore une fois merci et à l'an prochain. ☺

Nouvelles inscriptions pour l'année scolaire 2021-2022

Les journées d'inscription pour la prochaine année scolaire sont fixées du mercredi 13 janvier, au mardi 29 janvier 2021.

Les inscriptions se feront par courriel. Pour ceux ou celles qui ne peuvent accéder à internet, nous vous demandons de communiquer avec madame Nicole Béchard, secrétaire d'école, au 514-596-5788 afin de prendre un rendez-vous.

Si vous désirez procéder à l'inscription de votre enfant, vous pouvez accéder au site internet de l'école à l'adresse suivante : jeanne-leber.cssdm.gouv.qc.ca. Vous y trouverez les informations nécessaires, ainsi que les formulaires à compléter. Si vous souhaitez que votre enfant fréquente le service de garde pour l'année scolaire 2021-2022, vous y trouverez également le formulaire à remplir

Une fois le ou les formulaires complété(s), bien vouloir nous retourner le tout avec les documents demandés à l'adresse courriel suivante : jleber@cssdm.qc.ca. Il est important de ne pas oublier d'inscrire votre numéro de téléphone afin que nous puissions vous rejoindre.

Nous vous demandons de conserver les originaux et madame Nicole Béchard, secrétaire d'école, communiquera avec vous afin de fixer un rendez-vous pour venir signer officiellement la demande d'inscription. Vous devrez présenter les documents originaux demandés lors de cette rencontre.

Documents requis pour l'inscription

☛ 2 preuves sont demandées lors de l'inscription :

Les preuves d'adresse acceptées (2 au choix) :

- ☞ Relevé d'emploi
- ☞ Permis de conduire du Québec
- ☞ Compte de taxe scolaire ou municipale
- ☞ Acte d'achat de la propriété résidentielle qui indique le nom du propriétaire
- ☞ Facture ou état de compte d'une compagnie de téléphonie résidentielle, d'électricité ou de câblodistribution
- ☞ Preuve d'assurance d'habitation
- ☞ Preuve d'une affiliation à une association professionnelle québécoise

- ☞ Relevé de compte bancaire au Québec
- ☞ Relevé de carte de crédit
- ☞ Avis de cotisation de Revenu Québec
- ☞ Avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec

☛ **Élèves nés au Canada - Preuves d'identité acceptées**

- ☞ Acte de naissance de l'enfant (grand format incluant les noms et prénoms des parents)
- ☞ Certificat de changement de nom
- ☞ Certificat du jugement d'adoption
- ☞ Confirmation d'un jugement d'adoption
- ☞ Ordonnance de placement (si le lieu et la date de naissance de l'enfant n'apparaissent pas sur le document, il faut fournir un document complémentaire où ces données apparaissent)
- ☞ Certificat de statut d'Indien
- ☞ Lettre attestant l'identité de l'élève et signée par la direction du centre d'accueil pour l'élève en centre d'accueil

Élèves nés à l'étranger - Preuves d'identité acceptées

- ☞ Acte de naissance ou carte d'identité nationale
- ☞ Acte de naissance semi-authentique (émis par le Directeur de l'état civil du Québec)
- ☞ Carte ou certificat de citoyenneté canadienne
- ☞ Document d'immigration (Visa, fiche de visiteur, carte ou confirmation de résident permanent, permis de séjour, certificat d'acceptation ou de sélection du Québec, document du demandeur d'asile, Programme fédéral de santé intérimaire)
- ☞ Avis de décision pour réfugié de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié
- ☞ Certificat du jugement d'adoption
- ☞ Confirmation d'un jugement d'adoption

Si vous désirez de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec nous au 514-596-5788 et nous vous retournerons votre appel dans les plus brefs délais.

Ateliers de la Maison Théâtre

Tous les élèves de l'école vivront une activité avec la Maison Théâtre dans un contexte adapté à la situation actuelle et **aux mesures sanitaires en vigueur**.

Cet atelier sera vécu en classe, dans le cadre du cours d'art dramatique, soit le 25-26-29 janvier ou le 3 février.

Les élèves du préscolaire auront également la chance de recevoir cet atelier dans leur classe, le 28 janvier.

Maternelle 4 ans à la 2e année:

Les élèves vivront un processus de création original axé sur l'exploration des émotions, l'expression et le mouvement du corps. Il s'agit d'une belle occasion de développer des liens en groupe et d'apprendre à se connaître autrement, par le biais de jeux créatifs et d'une bouffée de fantaisie.

3e à 6e année:

Les élèves vivront un processus de réflexion et de création original en explorant la manipulation marionnettique. À partir d'univers oniriques ou fantastiques, ils découvriront les possibilités expressives et narratives du théâtre d'objets tout en tissant des liens différents, renouvelés et ludiques, avec leurs collègues de classe.

Cours d'éducation à la sexualité pour les élèves de la 4^e, 5^e et 6^e année

Cette année, les cours d'éducation à la sexualité seront dispensés par une sexologue, madame Valérie Morency. Elle sera en classe, les 21 janvier et 15 février. Elle fera des ateliers, assistée par les enseignants et les professionnels de l'école.

Le thème abordé en 4^e année est *Mon corps change*, tandis que les groupes de 5^e et 6^e année échangeront autour du thème *Pré-ado en construction*.

COVID-19

Nous réitérons l'importance de garder votre enfant à la maison lorsque celui-ci présente des symptômes reliés à la COVID-19. En cas de doute, nous vous invitons à consulter :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19/>

ou appeler aux numéros suivants afin de connaître la procédure à suivre, du lundi au vendredi, entre 8 h et 18 h : **418 644-4545, 514 644-4545, 450 644-4545, 819 644-4545** ou **1 877 644-4545** (sans frais).

Il s'agit de votre décision, nous vous prions de ne pas consulter le personnel de l'école à cet effet.

Aussi, nous vous rappelons que les bulles-classes sont maintenues lors des journées de classe. Par contre, lors des journées pédagogiques, les bulles-classes ne peuvent être conservées. Nous essayons de respecter les groupes dans la mesure du possible, selon les ressources humaines disponibles.

Fermeture de classe ou d'école en cas d'éclosion

Dans le scénario d'une fermeture de classe ou de l'école, nous visons une bascule vers l'enseignement virtuel en 48 heures. Les enseignants planifieront la cueillette des effets scolaires et vous achemineront un horaire d'enseignement en ligne. Cet horaire inclut des moments avec le titulaire de classe et avec les spécialistes. À cela s'ajoute, des moments d'activités pour l'élève sans la supervision du personnel de l'école. L'équipe d'intervenants collabora aussi à distance. (Toutes les notions vues à la maison peuvent être évaluées.)

Conseil d'établissement

La prochaine rencontre aura lieu le, mercredi 20 janvier à 18 h 30 via zoom. Si vous désirez y participer, veuillez nous écrire à jleber@csgm.qc.ca

En toute collaboration,

Pascal Laroche
Directeur